

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° : **MOTION POUR LA REOUVERTURE DU SERVICE DES URGENCES ET DU SMUR DE L'HOPITAL DE SENLIS**  
**19-CC240322**

\*\*\*\*\*

Séance du :  
**24 MARS 2022**

\*\*\*\*\*

**L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-quatre mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 18 mars 2022, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Siégeaient à l'assemblée :**

Nombre de  
Membres :

- En exercice : **44**  
- Présents : **30**  
- Représentés : **10**  
- Votants : **40**  
- Absents : **4**

Madame BALOSSIER Françoise	Monsieur LEFEVRE Sylvain
Monsieur BARON Jean-Marc	Monsieur LESAGE William
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LOISELEUR Pascale
Madame BENOIST Magalie	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BOUFFLET Pierre	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur BOULANGER Damien	Madame MARTIN Emilie
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur CURTIL Benoît	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DUMOULIN François	Madame PIERA Pascale
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Monsieur ROLAND Dimitri
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle	Monsieur SICARD Bruno
Madame JAUNET Christel	Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur LAPIE Dominique	

Résultats :

- Pour : **40**  
- Contre : **-**  
- Abstention : **-**

\*\*\*\*\*

**Ont donné pouvoir :**


Monsieur DIEDRICH Wilfried à Monsieur BARON Jean-Marc  
Monsieur GEOFFROY Rémy à Madame BENOIST Magalie  
Monsieur GUEDRAS Daniel à Monsieur GAUDUBOIS Patrick  
Madame LOZANO Michelle à Monsieur BATTAGLIA Alain  
Madame MIFSUD Florence à Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre  
Monsieur NOCTON Laurent à Monsieur BATTAGLIA Alain  
Monsieur REIGNAULT Patrice à Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine  
Madame REYNAL Sophie à Madame PRUVOST BITAR Véronique  
Madame ROBERT Marie-Christine à Madame LOISELEUR Pascale  
Madame SIBILLE Elisabeth à Madame LUDMANN Véronique

**Ne siégeait pas à l'assemblée mais était représenté par son suppléant :**

Monsieur BLOT Laurent par Monsieur URVOY Patrice

**Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :**

Monsieur ACCIAI Maxime  
Monsieur FROMENT Daniel  
Monsieur GRANZIERA Gilles  
Monsieur PATRIA Alexis

Paraphes	
	

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 30 présents et 10 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint en application de l'article 6 de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 (modifié par l'article 10 de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021) qui dispose que, par dérogation aux dispositions du CGCT, les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, [...] ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.

### **Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée :**

Depuis le 13 décembre dernier, comme annoncé par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (ARS), les urgences adultes du Groupement Public Hospitalier du Sud de l'Oise (GHPSO) ainsi que le SMUR ont été temporairement regroupés sur un site unique, celui de CREIL.

L'ARS assurait alors que ce dispositif serait revu dès que possible, lorsque les effectifs médicaux le permettraient.

Plus de 3 mois après la fermeture, aucun signe de reprise d'activité sur le site de SENLIS, ni aux urgences adultes, ni en SMUR, n'a été constaté, laissant les 100 000 habitants du Sud-Est de l'Oise très éloignés d'une offre de soins en situation d'urgence, mais également en situation d'urgence vitale.

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer en faveur de la réouverture du service des Urgences ainsi que du retour d'une ligne de SMUR à SENLIS dans les meilleurs délais et de solliciter l'ARS afin qu'elle prenne toutes les dispositions favorisant cette reprise d'activité à SENLIS. Il en va de l'intérêt et de l'avenir du territoire et de ses habitants.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),


**Considérant** la volonté des membres du conseil communautaire de se prononcer par la voie d'une motion en faveur de la réouverture du service des Urgences ainsi que du retour d'une ligne de SMUR à SENLIS dans les meilleurs délais et de demander à l'ARS des Hauts-de-France de prendre toutes les dispositions favorisant cette reprise d'activité à SENLIS,

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président**, par un vote au scrutin ordinaire, par 40 voix «POUR», aucune voix «CONTRE», aucune «ABSTENTION», les membres du Conseil Communautaire :

### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

**Article 1<sup>er</sup>** : **D'ADOPTER** la motion proposée en faveur de la réouverture, dans les meilleurs délais, du service des Urgences ainsi que du retour d'une ligne de SMUR à SENLIS ;

**Article 2** : **DEMANDE** à l'ARS des Hauts-de-France de prendre toutes les dispositions favorisant cette reprise d'activité à SENLIS.

Paraphes	
	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance,  
à Senlis, le 24 mars 2022

Et enregistré au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,



**Isabelle GORSE-CAILLOU**  
Secrétaire de séance



**Gaillaume MARECHAL**  
Président de la Communauté de Communes Senlis  
Sud Oise